

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 juin 2020

DETTE SOCIALE ET AUTONOMIE - PJLO - (N° 3018)

Adopté

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de sa dette »

les mots :

« de la dette sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel